



N°10678-2009/APS
du 24 août 2009

R A P P O R T
à l'Assemblée de province

OBJET : projet de délibération instituant des mesures exceptionnelles d'aide aux entreprises

PJ : Un projet de délibération

A la suite des mouvements sociaux qui ont eu lieu en marge du conflit d'Air Calédonie, des heurts se sont produits entre les forces de l'ordre et des manifestants à proximité de la zone industrielle de Ducos. .

Des incidents se sont également produits postérieurement à la conclusion d'un protocole de fin de conflit, au cours de la nuit du 5 au 6 août 2009 et ont donné lieu à d'importantes dégradations de plusieurs commerces.

Les dégâts constatés par les commerçants victimes de ces événements sont variables et vont du bris de vitrine jusqu'au vol et à la destruction de marchandises ou à la tentative d'incendie lorsque des effractions ont été perpétrées.

L'Exécutif de la province Sud propose d'accorder une aide d'urgence aux commerçants concernés, de manière à leur permettre de relancer rapidement leur activité en attendant l'indemnisation du sinistre par leur assurance.

L'attribution d'une aide au maintien de l'effectif salarié permettrait d'atteindre cet objectif. Elle est prévue aux articles 32 et 33 de la délibération modifiée n° 31-2005/APS du 1^{er} décembre 2005 instituant le code des aides financières à l'investissement (CAFI) dans la province Sud. Elle permet la prise en charge pendant toute une année de tout ou partie des salaires et des charges sociales des emplois dont la pérennité est menacée par des difficultés conjoncturelles. S'agissant d'une prise en charge totale ou partielle, son montant peut donc être modulé pour restaurer l'équilibre financier de l'entreprise faisant face à des difficultés de trésorerie momentanées, dans le but de lui permettre de maintenir son personnel en activité.

L'aide est versée sur décision de Président de l'assemblée de la province Sud, après avis du comité consultatif des investissements. Il est envisagé de procéder à des consultations à domicile afin d'accélérer son paiement.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de vous soumettre.